

AVIS OFFICIEL 01.2024

ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE GLOVELIER

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le :

**Mercredi 26 juin 2024, à 20h00, à la Halle polyvalente de et à Glovelier
salle 1, 1^{er} étage.**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 20 avril 2023.
4. Présentation de la liste de deux candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
6. Discuter et préavisier un crédit de CHF 500'000.– destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Glovelier de CHF 68'050.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
7. Prendre connaissance et préavisier le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie, relative à l'alimentation en eau des pâtures de l'Envers ainsi qu'à la cession d'une surface de 1'000m² sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
8. Statuer sur la cession de 1'000m² sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
9. Prendre connaissance et préavisier le projet actuel de tracé de la conduite de contournement de Glovelier, touchant plusieurs parcelles propriété de la Bourgeoisie.
10. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.
11. Information sur les comptes 2023.
12. Divers et imprévu.

Remarques :

- a) Candidatures à la commission bourgeoise
Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaite déposer leur candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire :
 - par écrit au Conseil communal jusqu'au 24 juin 2024, à 18h00.
 - oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 26 juin 2024.
- b) PV de l'assemblée bourgeoise du 20 avril 2023
Le PV de l'assemblée bourgeoise du 20 avril 2023 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch .

Haute-Sorne, le 10 juin 2024

Conseil communal